

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DLH 70** 50 rue de Vaugirard (6e) – Travaux de ravalement – Remplacement des menuiseries extérieures et des couvertures – Autorisations d'urbanisme.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, concernant les travaux de ravalement des façades, de remplacement des menuiseries extérieures et des couvertures des 2 bâtiments situés 50, rue de Vaugirard et rue Férou (6e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme concernant les travaux de ravalement des façades, de remplacement des menuiseries extérieures et des couvertures des 2 bâtiments situés 50, rue de Vaugirard et rue Férou (6e).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**